



Mairie de Montsoul
ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Avenue Fernand Fourcade
N°29/2016

Le Maire de la Commune de Montsoul,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212.2, L.2213-1, L. 2213-2 et L 2521-1,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** le décret 65-48 du 8 janvier 1965 relatif à la sécurité,
- **Vu** la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle su la signalisation routière (signalisation temporaire),
- **Considérant** que l'entreprise DHTP – 4 bis rue de Villers Adam – 95290 L'ISLE ADAM doit réaliser des travaux pour la création de plateaux et aménagement de voirie dans l'avenue Fernand Fourcade pour le compte du Conseil Général,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans cette voie,

ARRÊTE :

Art.1^{er} : À compter du lundi 13 juin 2016 et pour toute la durée des travaux, La circulation et le stationnement seront temporairement réglementés dans l'avenue Fernand Fourcade dans les conditions définies ci-après :

- la circulation sera alternée par feux tricolores
- la vitesse sera réduite à 30km/h
- il sera interdit de dépasser dans les deux sens de circulation
- il sera interdit de stationner de part et d'autre du chantier

Art. 2 : L'entreprise DHTP chargée des travaux assurera, sous leur propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation règlementaire et appropriée.

Art. 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Art. 4 : Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.

Art. 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- Entreprise DHTP

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoul.

Fait à Montsoul, le 7 juin 2016

Le Maire,

Elie MELLUL

